AR Prefecture

006-210600425-20230707-2023D24-DE

Reçu le 10/07/2023



Département des Alpes-Maritimes Arrondissement de NICE



COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-trois et le sept juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire. Présents : Madame RAPUC Louise, Adjointe, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Monsieur AURRAN Robert représenté par MARIA Roger, Madame CAILLAUD Madeleine représentée par Madame RAPUC Louise Absents non excusés : Mme BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15 Présents : 13 Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstention :

Délibération n° 2023-24D : Subvention SOLIHA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant l'immeuble cadastré section G n° 820, situé 10 avenue Gaspard Gojon, 06420 – CLANS appartenant aux copropriétaires dits de la Maison Maria.

Le devis des travaux s'élève à la somme de 14 856 60 € HT.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 3 800 € (soit 30 % des travaux plafonné à 4 456.98 € maximum)

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

- ATTRIBUE 3 800 € au SDC MAISON MARIA
- CHARGE Monsieur le Maire de mener à bien cette opération

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en préfecture le 10/04/23 Et publication ou notification du 10/07/23

Roger MARIA